

Vente d'appareils de chauffage au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Négawatts Production met en garde la population contre les commerçants itinérants promettant des économies d'énergie extraordinaires avec leur appareil de chauffage.

Alma, 12 juin 2015 – Dernièrement, Négawatts Production, organisme sans but lucratif œuvrant en efficacité énergétique, a été interpellé par plusieurs citoyens de la région qui auraient été victimes de stratagèmes de commerce itinérant et de vente sous pression. Ces entreprises, souvent de l'extérieur de la région promettent, à l'achat de leur système, des économies d'énergie pouvant aller de 50% à 70% de la facture d'électricité. De plus, le coût d'acquisition de ces systèmes, supposément révolutionnaire, apparaît très élevé pour l'organisme.

« Vous souhaitez acheter un appareil de chauffage ou de climatisation? Informez-vous auprès de votre entourage afin d'obtenir le nom de commerçants professionnels et expérimentés. Choisissez de préférence un commerçant local qui a pignon sur rue », mentionne Dave Gosselin, directeur chez Négawatts Production. Ce dernier mentionne également de faire attention aux entreprises qui donnent seulement un numéro de téléphone comme coordonnées ou qui ne veulent pas vous donner le nom de leur superviseur ou du propriétaire de l'entreprise. En cas de problème, vous pourriez avoir de la difficulté à retrouver l'entrepreneur.

Un vendeur d'appareils de chauffage ou de climatisation fait du commerce itinérant s'il vous sollicite ailleurs qu'à l'endroit où son commerce est établi afin de vous vendre ses produits et services. C'est le cas, par exemple, s'il se présente à votre domicile sans que vous lui ayez demandé de le faire. Malgré les différentes stratégies employées par un commerçant ou un vendeur, vous ne devez jamais céder à une pression quelconque vous encourageant à acheter un produit ou un service.

De plus, la loi prévoit que vous pouvez annuler un contrat dans un délai de 10 jours sans pénalité si l'achat a été fait auprès d'un commerçant itinérant. Pour plus d'information, consulter le site de l'Office de protection du consommateur au <http://www.opc.gouv.qc.ca>.

« Un vendeur qui fait du commerce itinérant vous promet que vous ferez des économies d'énergie extraordinaires avec son appareil de chauffage? Méfiez-vous s'il refuse de mettre cette promesse par écrit. » de conclure Dave Gosselin.

- 30 -

Négawatts Production inc. est un OBNL de sensibilisation et d'action en efficacité énergétique. Pour plus d'information au sujet de Négawatts Production inc. nous vous invitons à consulter le www.negawattsprod.com.

Pour information : Dave Gosselin
Directeur - Négawatts Production inc.
418 668-2626, poste 125 – dgosselin@negawattsprod.com